



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Référence : 20240704-RAP-63-0680-Insp_Trvx_Réhab_Pistes_Cataroux_MICHELIN

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société : M.F.P. MICHELIN – Cataroux _ Quartier des Pistes Adresse : 8 rue de la Grolière Commune : 63000 CLERMONT-FERRAND SIRET : 85520050700454	GUNENV Priorité DREAL Régime SEVESO / IED	0005600328 <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Fabrication de pneumatiques et R&D associée		
Date du contrôle : 10/06/2024		
Inspecteurs :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Travaux de réhabilitation	
Thème(s) du contrôle • Travaux de dépollution des sols		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)		
<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments V22, 026, zone extérieure située entre bâtiments F5 et F6 		
Référentiel(s) du contrôle		
<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués 		
Personnes rencontrées et fonctions		
Nom	Société	Qualité
	MFP MICHELIN	Responsable Environnement
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 – Contexte

La présente inspection a été réalisée dans le cadre de la cessation d'activité du site de Cataroux.

L'objectif est de constater les travaux d'excavation des sources de pollution qui ont été identifiées au niveau des bâtiments V22, O26 et de la zone située à l'extérieur et à l'angle formé par les bâtiments F5 et F6.

Un plan de gestion du secteur des pistes, daté du 06/10/2023, a été transmis à l'inspection.

2 – Constats effectués

Bâtiment V22

Les sols impactés au centre du bâtiment, au droit de la zone « graissage et machines outils », par des hydrocarbures et correspondants aux sondages V22-S4, V22-D, V22-C et A5 du plan de gestion, ont été excavées.

Les résultats des prélevements de bords et fond de fouille mettent en évidence des concentrations résiduelles très faibles dont la maximale est de 60,7 mg/kg.

Bâtiment O26

Les investigations avaient mis en évidence 3 zones impactées, 1 zone dans l'atelier de cuisson situé en limite Sud du bâtiment et 2 zones dans l'atelier de mélangeage, par des hydrocarbures.

La zone de l'atelier de cuisson a été purgée, la valeur maximale résiduelle se situe en fond de fouille avec 160 mg/kg.

Au niveau de l'atelier de mélangeage, la zone située la plus au Nord du bâtiment O26 a été excavée et dépolluée. Des concentrations maximales résiduelles en HCT ont été mesurées au niveau du fond de fouille, à 1 300 mg/kg.

Zone extérieure, angle bât. F5 et F6

Cette zone, impactée par des COHV, n'est pas traitée dans le plan de gestion du 06/10/2023.

La totalité des terres polluées a été extraite et les valeurs résiduelles sont inférieures à 0,2 mg/kg de COHV.

3 – Conclusion

A l'issue des travaux d'excavation, l'ensemble des valeurs résiduelles sont inférieures aux valeurs de coupure qui ont été fixées.

Une visite d'inspection sera programmée en toute fin de chantier.

Inspecteur L'inspecteur de l'environnement Le 04/07/2024 Signé	Vérificateur L'inspecteur de l'environnement Le 05/07/2024 Signé	Approbateur Pour le directeur régional, Le responsable de l'équipe ECIE, Le 05/07/2024 Signé
--	--	---